

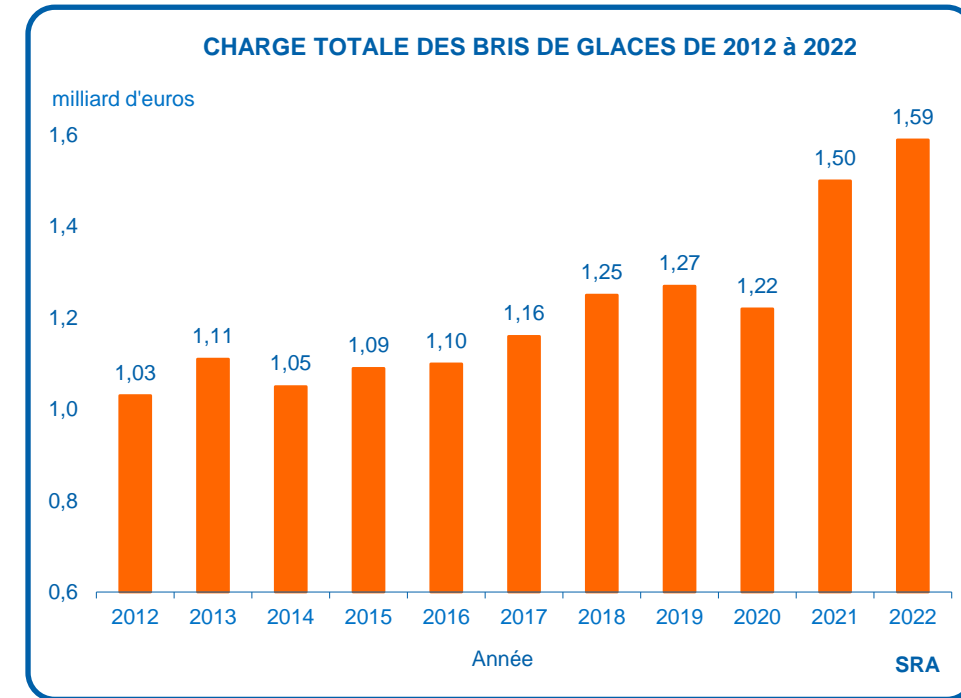
Source : France Assureurs : étude 2022 « L'assurance automobile des particuliers »

## Bris de glace en 2022

La "fréquence en ‰" représente le nombre de sinistres avec suite pour 1000 véhicules assurés en Bris de glaces.

En 2022 cette garantie couvre 91,5 % des véhicules (hors flottes).

Année	Variation de la fréquence (en ‰)		Charge totale BDG (en milliard d'euros)
2012	-	8,9	1,03
2013	+	3,1	1,11
2014	-	8,8	1,05
2015	-	1,3	1,09
2016	-	3,9	1,10
2017	-	1,0	1,16
2018	+	2,2	1,25
2019	-	6,3	1,27
2020	-	13,2	1,22
2021	+	14,7	1,50
2022	-	0,7	1,59
<b>Niveau 2022</b>	<b>61,9 ‰</b>		



L'année 2022 se caractérise par une légère amélioration de la fréquence bris de glaces, - 0,7 ‰, après + 14,7 ‰ en 2021.

Le coût moyen des sinistres a continué d'augmenter fortement (+ 5,8 ‰ par rapport à 2021). Cette hausse peut s'expliquer par l'augmentation des tarifs des pièces et de la main d'œuvre, l'évolution technologique des pièces (caméra nécessitant un recalibrage) mais également par un changement dans la structure des sinistres avec moins de réparations et plus de pare-brise remplacés.

En complément, une étude SRA montre que le coût des pare-brise d'un échantillon de 261 véhicules de 24 marques a progressé en 2022 de 11,3%.